



L'opération Irini n'a pas les moyens pour contrôler l'embargo sur les armes en Libye

Par [Olivier Renault](#)

Mondialisation.ca, 24 avril 2020

[Observateur continental](#)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Nations Unies](#)

Retards, discordes au sein des pays de l'UE, manque de moyens militaires, montrent l'incapacité de l'UE à pouvoir gérer la mise en place d'un plan de paix en Libye voulu par l'Onu.

« Tous ceux qui veulent la paix en Libye doivent soutenir l'opération Irini », lance comme dans le désert Josep Borrell, haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-président de la Commission, alors que jusqu'à maintenant le seul exploit de l'UE est d'avoir mis sur pied un site internet et Twitter parlant de l'opération.

La [conférence](#) de Berlin du 19 janvier sur le plan de paix en Libye a été un échec car le gouvernement de Tripoli, qui est dirigé par Fayez el-Sarraj et qui a été reconnu par l'Onu, a le soutien militaire de la Turquie (membre de l'Otan) contre le maréchal Khalifa Haftar. L'Onu [accuse](#) seulement Haftar de ne pas respecter les accords de Berlin alors que l'allié ottoman de l'Otan a, [selon](#) le directeur de l'Observatoire syrien des Droits de l'Homme, fait acheminer le 12 avril plus de 300 mercenaires supplémentaires par l'utilisation de ses avions de transport militaires. On apprend que le nombre total de mercenaires syriens passé du côté turc dépasse les 5100 combattants et que la Turquie a continué d'envoyer en Libye des mercenaires syriens issus des groupes djihadistes. Sur ce point, l'opération Irini a déjà échoué.

Le 1 avril la mission Irini devait débuter en envoyant des bateaux de guerre sur les côtes libyennes avec d'autres moyens militaires conséquents suite à l'accord obtenu le jeudi 26 mars 2020 et approuvé le 31 mars par l'UE pour adouber l'opération. Cette opération dénommée désormais Irini, a pour objectif d'intervenir au large de la Libye pour contrôler l'embargo sur les armes depuis le mercredi 1er avril 2020, jour théorique de lancement de l'opération Irini. « Le mercredi 1er avril 2020, jour théorique de lancement de l'opération Irini. C'est surtout un fil Twitter et une page Facebook qui voient le jour » [indique](#) le site B2PRO en précisant que « le jeudi 2 avril 2020, une première conférence de génération de forces a lieu sans aboutir concrètement » car « quelques facteurs bloquent ». En effet, la « Grèce et l'Italie se chamaillent sur le commandement, tous les pays n'ont pas pu parfaire leur offre, et d'autres doivent obtenir l'aval de leur gouvernement ou parlement ».

Die junge Welt [écrit](#) le 21 avril : « La nouvelle mission navale de l'UE Irini pour surveiller l'embargo sur les armes concernant la Libye n'a toujours pas de navires en Méditerranée trois semaines après son lancement ». Le journal de Berlin précise que « cependant, la surveillance aérienne et par satellite a déjà lieu » en relayant des informations obtenues «

mardi des milieux diplomatiques à Bruxelles » en signalant « qu'auparavant, il y avait eu une couverture médiatique des difficultés de la mission ».

On se demande, donc, pourquoi Irini n'a pas utilisé les moyens techniques de l'espace pour dénoncer l'arrivée de djihadistes syriens transportés par les forces turques. Une chose est sûre, la surveillance par avions n'a toujours pas lieu car les bateaux ne sont pas encore sur place et surtout que le porte-avions [Charles de Gaulle](#) n'est plus opérationnel en raison du Covid-19.

La mission Irini ne peut toujours pas être opérationnelle trois semaines après son lancement officiel même si dans un entretien accordé au site Bruxelles 2 le général Claudio Graziano a [affirmé](#) en date du 16 avril que « l'opération a été conçue en un laps de temps relativement court, ce qui montre la capacité de réaction de l'UE en temps de crise » alors que le journaliste lui demandait si il était optimiste du fait que l'opération n'a pas débuté le 1 avril par un manque de moyens.

L'opération [Irini](#), qui succède à l'opération Sophia qui a duré de 2015 à mars 2020 en charge de la lutte contre les passeurs de migrants en Méditerranée, est une opération aéronavale de l'Union Européenne centrée sur le contrôle de l'embargo sur les armes en Libye pour faire respecter la décision du Conseil de sécurité des Nations Unies après la conférence de Berlin.

La source originale de cet article est [Observateur continental](#)
Copyright © [Olivier Renault](#), [Observateur continental](#), 2020

Articles Par : [Olivier Renault](#)

A propos :

Olivier Renault, journaliste. Il travaillé, entre autres, pour RUE89, Die Junge Freiheit, des sociétés de production à Berlin et Hambourg pour la télévision allemande...

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca

